

# Téléconsultation

Vous n'arrivez pas à joindre votre médecin traitant ?

Vous avez besoin d'une réponse rapide sur une question de santé ?

**Bénéficiez des avantages de la consultation d'un médecin à distance**



Posez votre question médicale par écrit 24h/24, 7j/7



24h/24, 7j/7



Sur ordinateurs  
et appareils mobiles



Par écrit

Dialoguez avec un médecin par le mode de votre choix



Par vidéo



Par téléphone



Par écrit

Obtenez un avis, un diagnostic médical ou une ordonnance



Ce service ne se substitue pas au médecin traitant ou aux urgences. Ce service n'est pas une réponse à tous les problèmes médicaux. En cas d'urgence, appelez le 15 ou le 112. Tous les médecins sont inscrits au CNOM, sont tenus au secret médical et agissent en toute indépendance. La téléconsultation médicale est un service qui est rendu possible grâce à un contrat de télémedecine signé avec l'ARS d'Île-de-France et une autorisation de la CNIL (n°1895186).

# Téléconsultation

Bénéficiez des avantages de la consultation médicale à distance

## Un service de confiance

Fondé par des  
professionnels  
de santé



Sécurisé  
et confidentiel

## Qui me répond ?

Des médecins **généralistes et spécialistes** vous apportent une réponse, un conseil, un diagnostic médical, un avis complémentaire, à distance, sans vous déplacer.

Ces médecins signent une **charte de déontologie** et sont régulièrement **formés** à la pratique de la téléconsultation.

## Un service agréé



ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS  
Conseil National de l'Ordre

Tous les médecins sont des médecins libéraux inscrits au Conseil National de l'Ordre des Médecins

Sous contrat de  
télémédecine avec l'Agence  
Régionale de Santé



**CNIL.**

Autorisé par la Commission  
Nationale de l'Informatique  
et des Libertés

Ce service ne se substitue pas au médecin traitant ou aux urgences. Ce service n'est pas une réponse à tous les problèmes médicaux. En cas d'urgence, appelez le 15 ou le 112. Tous les médecins sont inscrits au CNOM, sont tenus au secret médical et agissent en toute indépendance. La téléconsultation médicale est un service qui est rendu possible grâce à un contrat de télémelecine signé avec l'ARS d'Île-de-France et une autorisation de la CNIL (n°1895186).